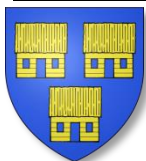


Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE GUEVENATTEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017 – 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents : Mmes BILGER Thérèse, ILTIS Monique, RUBINO Pascaline, MM CACHERA Jean-Pierre, LIEBENGUTH Henri, BRUN Alain, HENNINGER Jean-Marc.

Absent(s) excusé(s) : M. HANSBERGER Jean-Paul qui a donné procuration à M. SCHITTLY Bernard, MM TROMMENSCHLAGER Philippe, BATTIGELLO Raphaël.

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des Comptes administratif et de gestion 2016
- 2) Affectation du résultat de fonctionnement 2016
- 3) Vote des subventions 2017
- 4) Vote des taux 2017
- 5) Vote du budget 2017
- 6) Programme des travaux 2017 en forêt communale
- 7) Dénomination de la Communauté de Communes fusionnée
- 8) Extinction partielle de l'éclairage public
- 9) Devis poêle à bois chapelle
- 10) Dépôt communal : travaux supplémentaires
- 11) Divers

POINT 1 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016

Les comptes administratif et de gestion 2016 ont été adoptés comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	116 854.35€
Recettes de fonctionnement :	135 417.39 €
Report excédent de fonctionnement	<u>323 577.34 €</u>
Total (réalisations + report)	342 140.38 €

Section d'investissement

		<u>Reste à réaliser</u>
Dépenses d'investissement :	31 915.44 €	53 500.00 €
Recettes d'investissement :	54 781.74 €	6 000.00 €
Report excédent investissement.	<u>- 7 521.42 €</u>	
	15 344.88 €	- 47 500.00 €
Déficit d'investissement	-32 155.12 €	
d'où un excédent de clôture de	309 985.26 €	

Délibération approuvée à l'unanimité. Monsieur le Maire ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote.

POINT 2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. SCHITTLY Bernard, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016, le 11 avril 2017, ce jour, considérant un besoin de financement en investissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **342 140.38 €**, décide d'affecter le résultat comme suit :

En abondant le compte 1068 de **32 155.12 €**, correspondant au déficit d'investissement reporté, compte tenu des restes à réaliser d'un montant de -47 500 €. Le reste sera repris dans le budget primitif 2017 au compte 002, soit **309 985.26 €**.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 3 : VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers de plusieurs demandes de subvention émanant d'association diverses.

Après délibération, le Conseil Municipal VOTE les crédits suivants qui seront inscrits au Budget Primitif 2017, compte 6574.

Amicale des Sapeurs Pompiers de Traubach	: 200 €
Association d'Animation du Vallon du Traubach	: 80 €
UNC Anciens combattants Traubach	: 30 €
Chorale Ste Cécile Traubach	: 50 €
Société de Mandolines de Soppe-Mortzwiller	: 50 €
Total subventions 2017	: 410 €

Un crédit de 590 € reste disponible au compte 6574 (divers) pour les demandes de subvention ultérieures. Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 4 : FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Vu les résultats 2016, les orientations budgétaires 2017 et la mise en place d'une redevance assainissement, le Maire propose au conseil municipal le maintien des taux des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, CFE) pour l'exercice 2017.

A la suite de ses explications, le conseil municipal décide :

- de fixer le produit attendu à **38 962,- Euros** pour l'exercice 2017 ;
- de maintenir les taux des quatre contributions directes comme suit pour l'exercice 2017 ;
- la répartition du produit se fera sur les bases suivantes :

taxe	taux réf 2016	taux votés 2017	bases prévisionnelles 2017	produit attendu
taxe d'habitation	12.99	12.99	174 700 €	22 694 €
taxe foncière bâti	9.03	9.03	109 500 €	9 888 €
taxe foncière non bâtie	53.33	53.33	8 500 €	4 533 €
CFE	18.29	18.29	10 100 €	1 847 €
TOTAL				38 962 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2017 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	453 300 €	453 300 €
Section d'investissement	475 200 €	475 200 €
dont restes à réaliser	53 500 €	6 000 €

Le présent budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 6 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2017 EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme des travaux 2017 relatif aux travaux d'entretien à effectuer en forêt communale dans les parcelles 5a et 6a.

Document établi par l'ONF pour un montant de **2 150.00 € HT**.

Après en avoir pris connaissance, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PRECISE que la matérialisation des lots de bois de chauffage a été réalisée par nos soins et par conséquent n'a pas lieu d'être chiffrée. (*Montant estimé à 100 € HT sur le devis*).
- DEMANDE de réduire de moitié les travaux de cloisonnement sylvicole et de dégagement manuel par cassage, à hauteur de **1 000.00 € HT**.
-

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 7 : DENOMINATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FUSIONNEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2113-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Largue et de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la Région de Dannemarie au 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en date du 30 mars 2017 approuvant le souhait des élus du Conseil Communautaire d'avoir une collectivité bénéficiant d'une dénomination représentative et cohérente pour ses habitants et son territoire dans les domaines économique, touristique et géographique ;

Considérant que cette dénomination devra être lisible et identifiable pour ses communes membres et asseoir une trajectoire de son territoire pour les années à venir ;

Considérant que la nouvelle dénomination devra permettre la création de la charte graphique et visuelle de la Communauté de Communes, avec pour objectif de se faire connaître et reconnaître à l'intérieur comme à l'extérieur de son territoire ;

Considérant les résultats du sondage effectué auprès des élus titulaires du Conseil Communautaire portant leurs choix en majorité sur la dénomination suivante « Communauté de Communes Sud Alsace Largue » ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle dénomination suivante « **Communauté de Communes Sud Alsace Largue** » ;

DEMANDE au Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en même temps que la transmission au contrôle de légalité.

POINT 8 : EXTINCTION INTERMITTENTE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Faisant suite à de précédents débats et sollicitations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, ceci dans le but d'économiser de l'énergie et de réduire la pollution lumineuse. Il présente au conseil une simulation des économies attendues qui pourraient s'élever à 45% du montant annuel consacré aux dépenses d'éclairage. Il est précisé que le retour à une nuit sans éclairage public favorise la qualité du sommeil des habitants et la biodiversité nocturne. Certaines communes comme notre voisine de Sternenberg pratiquent cette extinction intermittente depuis 5 ans.

L'opération nécessiterait un faible investissement de départ pour la pose de deux horloges astronomiques dans les coffrets de commande du chemin des Etangs et du chemin des Prés, la rue principale étant déjà équipée d'un tel système.

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'extinction partielle de l'éclairage public sur l'ensemble du village entre **minuit et 5 h du matin**, par 8 voix pour et 1 voix contre.

POINT 9 : DEVIS POÊLE A BOIS CHAPELLE

Dans l'attente d'un devis estimatif, le point est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

POINT 10 : DEPÔT COMMUNAL : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Dans le cadre de la réfection du dépôt communal, des travaux supplémentaires s'étant avérés nécessaires, Monsieur le Maire informe les conseillers avoir signé la commande suivante :

- Bardage de l'appentis abribus avec pose d'une fenêtre auprès de l'entreprise MT MONTAGE pour un montant de **1 680.00 € TTC**

Par ailleurs, le Conseil Municipal approuve le devis SONTAG relatif à l'application de deux couches de lasure pour la protection des boiseries pour un montant de **1 296.00 € TTC**.

POINT 11 : DIVERS

Chevauchée populaire du courlis : Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers d'une demande d'autorisation de passage émanant de l'association « Attelages et Cavaliers du Canal » en date du 22 mars 2017. Lors de sa randonnée équestre du 7 juin 2017, l'association souhaite emprunter avec calèches et une soixantaine de chevaux, le chemin communal non-empierreé reliant le Kirchweg au chemin des Fleurs. Monsieur le Maire propose de ne pas autoriser ce passage afin de ne pas détériorer le chemin et conseille de passer par la RD14bis qui traverse le village. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Gestion de la main d'œuvre SIGFRA : Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier du SIGFRA rappelant aux communes de confier les travaux patrimoniaux et d'entretien de la forêt communale, en priorité aux ouvriers du SIGFRA. Le syndicat devant faire face à des problèmes de gestion et de charges de la main-d'œuvre.

Journée citoyenne : Elle se déroulera le samedi 13 mai 2017. Tous les conseillers sont invités à y participer . La commission animation-culture se charge de son organisation.

SIAEP : Intervention de M. BRUN Alain concernant la demande du SIAEP quant aux branchements irréguliers sur le réseau d'adduction en eau potable.

La séance est levée à VINGT-DEUX HEURES QUARANTE-CINQ MINUTES.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de GUEVENATTEN
de la séance du 11.04.2017**

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des Comptes administratif et de gestion 2016
- 2) Affectation du résultat de fonctionnement 2016
- 3) Vote des subventions 2017
- 4) Vote des taux 2017
- 5) Vote du budget 2017
- 6) Programme des travaux 2017 en forêt communale
- 7) Dénomination de la Communauté de Communes fusionnée
- 8) Extinction partielle de l'éclairage public
- 9) Devis poêle à bois chapelle
- 10) Dépôt communal : travaux supplémentaires
- 11) Divers

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
CACHERA Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint		
LIEBENGUTH Henri	2 ^{ème} Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	Conseiller municipal	Absent	
BILGER Thérèse	Conseiller municipal		
BRUN Alain	Conseiller municipal		
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal	Procuration à M. SCHITTLY Bernard	
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal		
ILTIS Monique	Conseiller municipal		
RUBINO Pascaline	Conseiller municipal		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal	Absent	